DLP-5-4-78420821

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : ~~50 F~~ 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 183 — 4 AVRIL 1978

INFORMATIONS SUR LES RAVAGEURS ET MALADIES DES CEREALES

Cette année la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE" peut compter sur l'aide de 120 correspondants pour surveiller les maladies et les ravageurs des céréales de six départements. Ce réseau a été mis en place par le Service de la Protection des Végétaux avec le concours de l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages et des Services d'Utilité Agricole et de Développement des Chambres d'Agriculture.

L'état phytosanitaire de près de 200 parcelles sera ainsi suivi régulièrement du mois d'Avril au mois de Juillet et notre Bulletin Technique résumera chaque semaine la situation pour chaque espèce de céréale, mais principalement les blés tendres et les orges d'hiver. Les éléments de décision mis au point par l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages et le Service de la Protection des Végétaux (seuils d'intervention, méthodes d'observation, caractéristiques des ravageurs et des maladies) seront à cette occasion rappelés.

L'ensemble de cette information doit permettre aux agriculteurs de prendre leur décision de traitement en fonction des observations périodiques et simples qu'il revient à chacun de réaliser dans les parcelles de son exploitation compte tenu de la grande diversité des situations : microclimats, variétés, nature du sol, précédents différents

Une information plus brève sera également disponible en appelant l'un des trois répondeurs téléphoniques du Service de la Protection des Végétaux : celui de Bourges (36) 70.43.72, celui d'Orléans - Fleury-les-Aubrais (38) 61.00.74 et celui de Tours (47) 64.25.04.

* BLES TENDRES D'HIVER — / CEREALES /

Les cultures sont en général au stade "début redressement". Plus d'une parcelle sur trois présente maintenant des symptômes de piétin-verse. Les parcelles à précédent paille sont les plus touchées.

Nous rappelons qu'une intervention est nécessaire, dans l'état actuel de nos connaissances, dès que l'on observe au moins une talle sur trois atteinte. Dans les parcelles ayant dépassé ce seuil une intervention peut être nécessaire dès maintenant. En cas d'attaques plus modérées il convient d'attendre le stade un à deux noeuds pour prendre une décision car c'est le stade où une intervention a le plus de chance d'être rentabilisée. En présence de maladies du feuillage il est préférable d'utiliser une association comme l'indique le Bulletin Technique du 22 Mars dernier.

Une parcelle sur cinq présente des symptômes de Septoria tritici sur les feuilles les plus âgées.

P. 229

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

* ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS

Les cultures sont en général au stade "redressement" : du stade "fin tallage" au stade "premier noeud" suivant la précocité des parcelles.

La maladie la plus fréquemment rencontrée est la rhynchosporiose : 2 parcelles sur 3 présentent des symptômes mais rarement plus de 5 % du feuillage est atteint.

Des pustules de rouille brune peuvent être également observées dans une parcelle sur trois et des symptômes de piétin verse sont visibles dans les situations favorables.

Pour intervenir contre l'ensemble de ces maladies et en cas d'attaques graves (1 talle sur 3 atteinte par le piétin verse, pustules de rouille brune ou taches de rhynchosporiose présentes sur les plus jeunes feuilles) il est possible d'utiliser un des fongicides conseillés dans le Bulletin Technique du 22 Mars.

/ ARBRES FRUITIERS /

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Les précipitations nombreuses et importantes rendent la lutte difficile contre ces maladies : les traitements, quand ils peuvent être réalisés, sont rapidement lessivés. Les projections d'ascospores sont en augmentation. La jeune végétation des poiriers et dans une moindre mesure celle des pommiers présente actuellement une grande sensibilité aux tavelures.

Il est donc conseillé, si ce n'est déjà fait, de renouveler les traitements indiqués dans le Bulletin Technique du 23 Mars.

Les conditions climatiques actuelles ne permettant pas toujours d'effectuer les traitements préventifs contre les Tavelures, il est encore possible d'assurer une protection contre ces maladies en effectuant des traitements "stop". Ces traitements, effectués après le début de la pénétration du champignon, assurent une protection à condition qu'ils soient appliqués très rapidement : de 24 à 36 heures au plus tard, suivant la température, après le début de la pluie contaminatrice. Tous les produits homologués contre les Tavelures peuvent être utilisés en traitement "stop". Si le traitement n'a pas été exécuté dans ce court délai, il est nécessaire d'utiliser la DOGUADINE (24 heures de délai supplémentaire à cause d'une légère action en profondeur) ou les fongicides dits systémiques (BENOMYL, CARBENDAZIM, THIOPHANATE - METHYL).

Il est rappelé que certains fongicides sont susceptibles d'induire le russeting (rugosité sur Golden notamment) : BENOMYL - CAPTAFOL (après floraison) - CUIVRE et DOGUADINE (surtout par temps froid).

OIDIUM DU POMMIER

Dans les vergers fortement atteints l'année dernière, il est conseillé d'ajouter un produit actif contre l'oïdium à la bouillie destinée à combattre la tavelure.

MONILIA DU CERISIER ET DU PRUNIER

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables aux attaques de cette maladie. En conséquence si le traitement indiqué dans le Bulletin Technique du 23 Mars a été effectué, il convient de le renouveler. S'il n'a pas encore été appliqué, il est conseillé d'intervenir dès que possible.

CLOQUE DU PECHER

En raison des conditions climatiques actuelles, la végétation évolue lentement ce qui allonge la période de sensibilité à la maladie. De plus les nombreuses précipitations limitent la durée d'efficacité des traitements. En conséquence, il y a lieu de continuer d'assurer la protection des arbres.

.../...

INSECTES DU COLZA

/ COLZA /

Des captures de méligèthes ont été enregistrées depuis quelques jours dans de nombreux postes de piégeage du réseau. Il n'est pas rare d'observer jusqu'à 2 insectes en moyenne par inflorescence dans certaines parcelles. Nous rappelons que **pour les cultures au stade "boutons séparés"** et à ce niveau d'infestation une intervention est nécessaire.

Les captures de charançons de la tige du colza sont rares et de nombreuses cultures,ayant atteint voire dépassé le stade "tige 20 cm",sont beaucoup moins sensibles.

PROTECTION DES ABEILLES

/ TOUTES CULTURES /

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1. Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.
2. Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.
3. Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Sont présumées dangereuses pour les abeilles toutes les spécialités à l'exception de celles qui portent sur leurs emballages la mention "Non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation provisoire de vente.

La liste des insecticides ou acaricides considérés comme non dangereux pour les abeilles est actuellement la suivante :

AMITRAZ - BINAPACRYL - BROMOPHOS METHYL - BROMOPROPYLATE - CHINOMETHIONATE - CYHEXATIN - DIALIPHOS - DICOFOL - DIETHION - ENDOSULFAN - FENBUTATIN OXYDE - PHOSALONE - PIRIMICARBE - PYRETHRINES SYNERGISEES - ROTENONE - TETRADIFON - TETRASUL - TOXAPHENE et POLYCHLOROCAMPHANE.

Ces matières actives servent de base à la fabrication des spécialités commerciales et seules celles qui portent sur l'étiquette la mention "Non dangereux pour les abeilles" sont autorisées sur les cultures susceptibles d'attirer les abeilles pendant les périodes précisées ci-dessus.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE",

G. BENAS

P230

PSYLLES DU POIRIER

Les indications données dans le Bulletin Technique du 30 Mars demeurent toujours valables.

PUCERONS

Des colonies de pucerons verts sont observées dans certaines plantations. Il en est de même pour les pucerons cendrés notamment dans la région de Saint-Martin-d'Auxigny (18). Il convient donc d'observer les vergers afin d'intervenir le cas échéant

CHENILLES DEFOLIATRICES

Les premières chenilles défoliatrices viennent d'être observées. Il y a lieu d'être attentif afin d'intervenir le cas échéant avec l'un des insecticides suivants : AZINPHOS (Gusathion, Carfène...) : 40 g MA/hl - BACILLUS THURINGIENSIS (Dipel, Bactospéine) : dose selon la spécialité - METHIDATHION (Ultracide) : 30 g MA/hl - PARATHION ETHYL (nombreuses spécialités) : 25 g MA/hl - PARATHION METHYL (nombreuses spécialités) : 30 g MA/hl - PHOSALONE (Azofène, Zolone) : 60 g MA/hl - TRICHLORFON (Diptérex 80) : 100 g MA/hl.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER

Le traitement indiqué dans le Bulletin Technique du 23 Mars a été lessivé. Il convient donc de le renouveler.

MALADIE DES TACHES ROUGES DU FRAISIER

/ CULTURES LEGUMIERES /

Les conditions climatiques étant favorables au développement de la maladie, il convient de poursuivre la lutte en utilisant le MANEBE à raison de 240 grammes de matière active par hectolitre.

MOUCHE DES SEMIS SUR HARICOTS

Ce ravageur attaque notamment le haricot. Sur les plantes atteintes, on peut observer des "asticots" dans les tiges au moment de la levée. Le traitement des semences s'est, jusqu'à présent, révélé insuffisant. Seul un traitement du sol s'avère efficace. Ce traitement peut être réalisé en plein ou en localisation. Les insecticides utilisables sont les suivants :

Traitement en plein : CHLORPYRIPHOS (Dursban, Piridur) : 4 000 g MA/ha

Traitement en localisation au moment du semis :

- DICHLOFENTHION GRANULE : 0,25 g au mètre linéaire de Tri VC 13 granulés (spécialité à 5 %) soit 4 - 5 kg/ha.

TRICHLORONATE GRANULE :

* 0,50 g au mètre linéaire de Phytosol (spécialité à 2,5 %) soit 8 - 10 kg/ha.
* 0,25 g au mètre linéaire de Phytosol 5 (spécialité à 5 %) soit 4 - 5 kg/ha.

- TRICHLORONATE LIQUIDE : 2 l/ha de Phytosol 50 (spécialité à 50 %) en localisé, au-dessus des graines, sans contact avec celles-ci.

.../...